Bonjour à tous,

J’ai recherché les dates des précédentes assemblées générales ainsi que les montants pour la mise en concurrence des entreprises et le montant à partir duquel le conseil syndical doit être consulté. Plusieurs années ils n’ont pas été précisés dans les PV d’Assemblé générale.

En2 002 on est passé à l’euro. C’est cette année 2002 que les comptes ont été arrêté non plus au 31 décembre mais au 30 septembre.

Pour votre information.

Bonne fin de semaine.

Joëlle Lenoir